

# LE MAIRE

## ville de Chambéry

hôtel de ville  
BP 11105 73011 Chambéry cedex  
téléphone 04 79 60 20 60/52  
m.dantin@mairie-chambery.fr

Monsieur Patrice PEISIEU  
Président de la MJC  
311 Faubourg Montmélian  
73000 CHAMBERY

pm/lm

Chambéry, le 2 mars 2015

Monsieur le Président,

A l'issue de notre entretien du 29 janvier, nous avons convenu que je vous soumettrais un projet de lettre de mission destiné au cadre de la ville que nous pourrions mettre à disposition de la MJC pour l'accompagner dans la construction d'un nouveau projet. Alors que je ne me suis jamais permis ni d'attaques contre vous-même, ni sur la gestion passée de la MJC, je suis pour le moins surpris de la forme et du contenu de votre réponse.

La MJC de Chambéry a été placée en situation de redressement judiciaire par le tribunal de grande instance le 11 juillet 2014 avec une période d'observation d'un an. Le 20 janvier, ce même tribunal a décidé que l'activité habitat serait reprise par la société Alpha 3A (reprise effective à la date du 1<sup>er</sup> février).

Je tiens tout d'abord à rappeler, pour ceux qui voudraient nous faire porter la responsabilité de ces décisions, que la situation financière difficile de la MJC est déjà très ancienne et que le conseil d'administration de la MJC avait déjà été invité à de nombreuses reprises, par l'équipe municipale précédente, à prendre des dispositions pour assurer le rétablissement de ses finances.

Dans ce contexte d'incertitudes pour la poursuite de vos activités, vous avez souhaité, par une lettre ouverte du 18 février, rappeler toutes les étapes et initiatives prises par la ville, l'association et les différents acteurs concernés pour permettre à la MJC de relancer son projet associatif et de consolider sa santé financière.

Vous y développez malheureusement, une approche très partielle et peu objective des actions entreprises par la MJC ou par la ville dans le suivi de ce dossier. Ce courrier développe également de nombreuses attaques personnelles contre un cadre de la ville. Aussi, je ne souhaite pas répondre point par point sur ce que je considère comme des accusations de ne pas avoir su assumer nos responsabilités.

Pour pouvoir travailler ensemble, il faut non seulement un projet qui soit adapté aux difficultés que traverse l'association mais également un projet qui tienne compte du nouvel environnement des politiques publiques en matière de culture et de jeunesse (recul des financements chez l'ensemble des partenaires, recherche de coopérations et de mutualisations rendant l'action publique plus lisible et plus efficace). Dans ce contexte, la seule réponse adaptée consiste en l'élaboration d'un nouveau projet, forcément redimensionné et mieux adapté aux contraintes et recevant l'agrément, des différents financeurs. Ce projet, une fois validé par le CA de la MJC et par les élus des différentes collectivités partenaires devra également recevoir l'agrément de l'administrateur judiciaire sur le plan de sa viabilité économique dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire en cours.

La ville souhaite donc confirmer cet objectif commun d'un projet à co-construire ensemble à partir des axes de travail que votre conseil d'administration doit préciser et développer.

.../...

C'est en l'absence d'un véritable projet, que notre collectivité a réclamé à de nombreuses reprises, que j'ai souhaité confier à un cadre municipal une mission d'accompagnement visant à en faciliter l'émergence et sa mise en œuvre. Cette mission vient répondre à votre souhait et à votre demande d'appui de la Ville dans cette situation difficile. C'est déjà un effort financier important que j'ai consenti pour vous aider à sortir de ces difficultés. A cet effet, je vous ai adressé le 10 Février un projet de lettre de mission le concernant pour que vous puissiez exprimer votre avis.

Cet avis s'est exprimé par l'intermédiaire d'une « lettre ouverte » datée du 18 Février en nous invitant à participer à une assemblée générale exceptionnelle. Je souhaite répondre sur la forme et sur le fond à vos propositions :

### 1. Sur la forme

J'entends bien votre volonté de politiser cette situation dans l'espoir que la mobilisation soit la plus forte possible. J'ai moi-même plaisir à voir les chambériens mobilisés à mon côté, pour la pérennité de la MJC. En revanche, il faut que cette mobilisation de vos équipes ne se contente pas de tract ou de banderole mais participe à un travail en commun, c'est à cet effet que je vous ai proposé une méthode. Je vous ai proposé dans la lettre de mission confiée au cadre municipal, une méthodologie de travail qui prévoit la mise en place d'un groupe projet (composé de représentants de la ville, de la MJC, des structures travaillant sur le même territoire que la MJC, et d'experts connus pour leur connaissance du monde associatif). Je vous ai également rappelé la place et le rôle de votre conseil d'administration, dans lequel siègent des représentants, élus de la ville, et qui doit jouer un rôle prépondérant dans la construction du projet, vous avez annulé sa dernière réunion prévue le 23 février dernier.

Attentif à être constructif, car l'urgence l'impose, nous sommes dans l'attente de la réunion de cette instance de travail.

### 2. Sur le fond

Je note que votre bureau réuni le 17 février ne s'oppose pas à la mission que je souhaite confier à un de nos cadres municipaux, mais vous l'assortissez de conditions préalables :

- Des accusations sont portées contre la ville : "la ville dicte sa vision du fonctionnement, remettant en cause la légitimité associative" et notre proposition de collaboration est qualifiée "de délégation de service public".  
Ces accusations, qui laisseraient sous entendre une volonté d'ingérence de notre part dans le fonctionnement de l'association sont, j'ose le dire, non seulement mensongères mais inexactes et, en tous cas, à l'opposé des valeurs dans lesquelles nous croyons. La ville est trop respectueuse de ses associations et de leur implication dans la vie locale pour vouloir s'immiscer dans leur fonctionnement et la légitimité démocratique de leurs instances dirigeantes. C'est notamment pour cela que nous attendons de votre part des propositions concrètes d'actions, un projet et un budget. Si cette preuve ne suffisait pas en elle-même, je vous affirme solennellement notre attachement à votre fonctionnement associatif qui s'incarne dans "la souveraineté du conseil d'administration sur les orientations et décisions prises", pour reprendre votre expression.
- Dans cette continuité, je n'ai aucun mal à vous affirmer que nous ne changerons pas votre objet social que vous rappelez, à savoir "favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire et plus juste". Tout d'abord, nous n'avons pas ce pouvoir. Ensuite, cela correspond à des objectifs que la ville de Chambéry souhaite encourager.

- Pour ce qui concerne le positionnement de la municipalité au regard du conventionnement avec la fédération des MJC en Rhône Alpes, cette dernière vient d'annoncer à la ville que le contrat de la directrice actuelle sur l'équipement chambérien viendrait à expiration le 15 mars 2015. Je prends acte de cette décision sans que nous ayons pu réellement en débattre entre nous.
- La poursuite de la collaboration future de la fédération avec la MJC de Chambéry et la ville reste donc en questionnement et dépendra du projet futur qui sera approuvé et mis en œuvre pour l'équipement.
- Un engagement de la ville sur le montant de la subvention 2015 est requis de votre part :

Je me permets de préciser à ce sujet que la ville ne se positionnera sur ce montant que lorsqu'elle aura connaissance des orientations du nouveau projet et des plans d'actions qui seront mis en œuvre. Tous les paramètres seront analysés et à prendre en compte dans un contexte de plan de réduction important pour toutes les associations de ville en 2015 en raison du contexte financier très tendu qui est le notre dans le cadre de cette préparation budgétaire. (NB : L'administrateur judiciaire a acté des hypothèses de baisse de subvention dans le courrier qui nous a été adressé le 6 janvier dernier).

Je puis néanmoins d'ores et déjà vous annoncer qu'un acompte correspondant à 30 % du montant de la subvention 2014 (soit 162 000 €) sera proposé au vote de notre conseil municipal du 2 Mars 2015, alors même qu'aucune demande ne nous avait été adressée au moment de l'inscription à l'ordre du jour.

- Votre requête de pouvoir intégrer des élus associatifs et bénévoles de la MJC dans le comité de pilotage pour la construction du projet ne nous pose bien sûr aucune difficulté, dans la mesure où ces personnes souhaitent s'engager et s'impliquer dans la démarche de construction d'un projet dont les objectifs seront partagés et qui sera viable économiquement. Je suis donc ouvert à vos propositions pouvant aller dans ce sens.

Dans votre lettre ouverte du 18 février 2015, vous affirmez que "le temps nous est compté". Je partage forcément ce point de vue et la collectivité s'est d'ores et déjà donné les moyens pour avancer rapidement dans la construction de solutions adaptées à la situation.

A cet égard, la tenue d'un nouveau conseil d'administration de la MJC pour poser un cadre de dialogue et de travail propice au développement de votre nouveau projet associatif me paraîtrait plus adapté et efficace que le projet d'assemblée générale exceptionnelle que vous avez annoncé. Vous venez vous-même de rappeler la souveraineté de cette instance (cf. plus haut) à laquelle sont invités à participer les élus représentants de la ville

Je souhaite pour finir, vous rappeler l'attachement de la ville à la MJC, et sa volonté qu'elle puisse continuer à proposer des activités à la population Chambérienne. Nous restons prêts à nous investir à vos côtés pour aller dans ce sens. La réunion de l'assemblée générale exceptionnelle n'étant pas inscrite dans cette volonté de travail constructif, je vous informe que ni moi-même, ni les élus de la ville ne participeront à cette assemblée générale exceptionnelle.

Toutefois, je vous saurai gré de bien vouloir lire cette lettre au cours de la réunion du 6 mars pour lever toute ambiguïté sur le positionnement de la Ville à l'encontre de la MJC.

Espérant avoir pu vous apporter les éclaircissements que vous souhaitiez et restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel Dantin

Maire,  
Député européen